

AR Prefecture
REPUBLICUE FRANCAISE
Département du LOT
046-214601767-20240227-2024_02_08-DE
Commune de LIVERNON
Reçu le 05/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 12
Absents 02
Date de la convocation :
16 février 2024
Date d'affichage :
19 février 2024


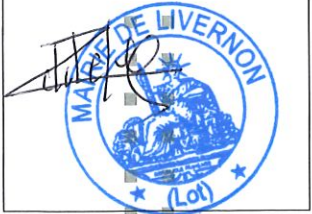
OBJET :

Délibération N° 2024-02-08

Révision du loyer Cabinet
médical médecin

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 05/03/2024
Et publication ou notification
Du 07/03/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-quatre** le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -
Verbiguïé Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbiguïé Laurie- Bouyssou
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le loyer du cabinet
médical occupé par le médecin, est révisable annuellement au 19/03/2024.

Il précise que l'indice de révision des loyers base 100 passe de 120.73 au 1^{er}
trimestre 2022 à 128.59 au 1^{er} trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
d'augmenter le loyer du cabinet médical occupé par le médecin à 737.69 € au
19/03/2024, et mandate Monsieur le Maire pour établir et signer tous
documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

